



LA TÉLÉASSISTANCE

Restez autonome en toute sécurité

Téléassistance

sécuriser et rassurer

24h sur 24 et 7 jours sur 7, la téléassistance vous apporte une aide en cas d'urgence et une écoute bienveillante. Un dispositif simple et sécurisant pour les personnes en perte d'autonomie et leur famille.

Qui peut en bénéficier ?

- ➔ les Samariens de plus de 60 ans
- ➔ les Samariens reconnus en situation de handicap par la Commission des droits à l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) sans condition d'âge

Comment ça marche ?

Il suffit de porter en permanence votre télécommande (collier ou montre au choix).

7 jours sur 7, 24h sur 24, en cas de chute, malaise, crise d'angoisse..., d'une simple pression sur la télécommande, vous entrez en contact avec un opérateur qui peut alerter immédiatement :

- ➔ une personne que vous avez désignée à l'avance (famille, ami, voisin...)
- ➔ votre médecin traitant
- ➔ les secours d'urgence



BESOIN DE PARLER ?

Vous pouvez également activer votre télécommande pour demander un échange avec un psychologue qui vous rappellera dans les meilleurs délais.

CETTE ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE EST GRATUITE.



Combien ça coûte ?

- ➔ 7,20 € par mois* incluant le matériel, l'installation, le service, la maintenance
- ➔ option « détecteur de chute » gratuite (sur demande)
- ➔ service éligible au crédit d'impôt (attestation fiscale fournie chaque année)
- ➔ service gratuit pour certains bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou de l'aide-ménagère départementale

* Tarif 2024 donné à titre indicatif

Comment s'abonner ?

- ➔ sur simple demande du formulaire d'abonnement
- ➔ installation gratuite
- ➔ premier mois offert (à compter de la date d'installation)
- ➔ sans engagement de durée

Comment résilier ?

Gratuitement, sur simple demande à l'aide du formulaire de résiliation. Tout mois entamé est facturé.

Comment régler mes factures

Un « avis de somme à payer » trimestriel, envoyé par la paierie départementale, fait office de facture. Il est envoyé uniquement au domicile de l'abonné.

Trois moyens de paiement possibles :

- ➔ **par carte bleue** sur le site internet www.payfip.gouv.fr
- ➔ **par virement bancaire** sur le compte bancaire du comptable public IBAN : FR65 3000 1001 23C8 0300 0000 027 BIC : BDFEFRPPCCT
- ➔ par chèque à l'ordre de la paierie départementale de la Somme, à envoyer à l'adresse suivante avec le talon de paiement :
Centre d'encaissement des finances publiques – TSA 61110
78 924 YVELINES Cedex 9



CONTACTS

**POUR TOUTE DEMANDE D'ABONNEMENT,
DE RÉSILIATION OU DE FACTURATION :**

**Direction de l'Autonomie des personnes
âgées et des personnes handicapées**

49, boulevard de Châteaudun
80026 AMIENS
03 22 97 24 83
teleassistance@somme.fr

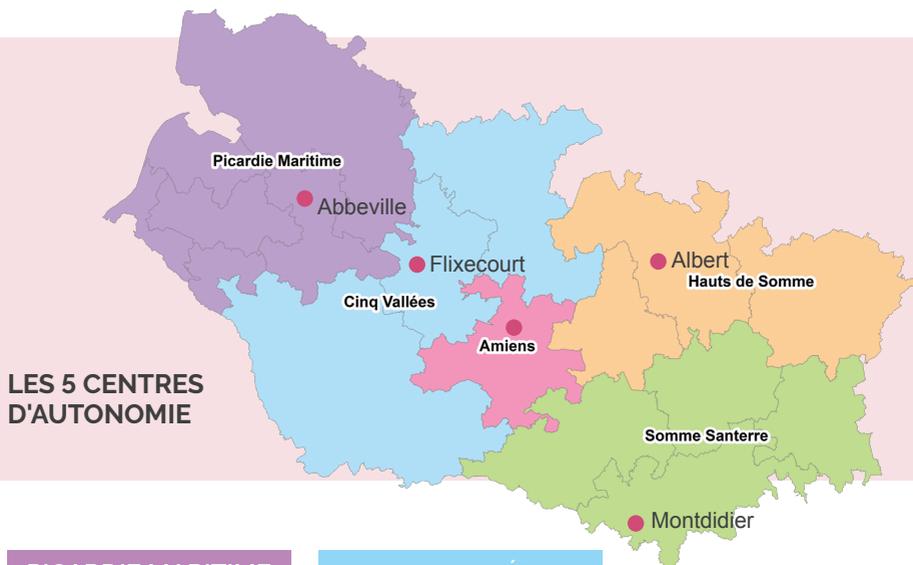
**POUR TOUTE DEMANDE
CONCERNANT LE MATÉRIEL :**

Société Vitadis

03 10 45 36 14
serviceteleassistance80@tunstall.com

Si vous avez des questions

Le centre autonomie de votre lieu de résidence peut également répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.



PICARDIE MARITIME

2 rive droite de la Somme
80100 ABBEVILLE
Tél. : 03 22 97 21 26

CINQ VALLÉES

Allée de la Haute borne
ZAC des Hauts de Val de Nièvre
80420 FLIXECOURT
Tél. : 03 22 97 23 74

AMIENS

49 boulevard Châteaudun
80026 AMIENS
Tél. : 03 22 97 23 18

HAUTS-DE-SOMME

1 rue du bois le Comte
80300 ALBERT
Tél. : 03 22 97 23 33

SOMME SANTERRE

Chemin du tour de Ville
80500 MONTDIDIER
Tél. : 03 60 03 46 37

Conseil départemental de la Somme

43 rue de la République
CS 32615
80026 AMIENS Cedex 1

